

BULLETIN



MENSUEL

de l'ADIR4, RUE GUYNEMER - PARIS-6^e ▼ LITTRÉ 30-09

VOIX ET VISAGES

LETTRE DE NEW-YORK

Nous avons reçu de New-York cette lettre de Lucienne Laurentie qui s'adresse à toutes nos camarades. Si elle n'était arrivée de lendemain de l'Assemblée générale nous l'aurions lue avant de nous séparer. Mais nous sommes heureuses de vous donner dans notre Bulletin ce beau témoignage d'une absente :

*Représentation de la France
au Conseil de Tutelle
des Nations Unies.*

New-York, le 16 janvier 1949

Mes Camarades,

Certes j'aurais aimé être avec vous au cours de cette Assemblée générale. Je l'aurais d'autant mieux aimé qu'il semble que bien des difficultés et des dissensions se produisent chez nous, mais je vais user du droit détestable à ceux qui sont loin : écrire ce qu'ils ne peuvent pas dire. C'est d'ailleurs simple : ne **sabotez** pas et ne laissez pas disparaître par indifférence une maison où dès le retour nous avons été si bien accueillies. On reproche ceci à une telle et cela à telle autre ! Est-ce que chacune de nous n'a rien à se reprocher ? et même avons-nous fait si bien que celles que nous critiquons ?

Si vous vous dites : cela est du passé et ne m'intéresse plus, pensez-bien à une chose : il en est encore qui ont besoin d'être aidées, et je ne pense pas surtout à l'aide matérielle, mais au secours moral né de cette rude camaraderie dont nous avons fait ensemble l'apprentissage, et qui peut venir simplement de la présence de visages et de coeurs retrouvés. N'oubliez pas ce qu'on a été pour beaucoup les rencontres du Lundi ? Vous savez bien par ailleurs qu'à Paris, à Dakar, à New-York, n'importe où dans le monde quand des Déportés se retrouvent, ils agissent tout un univers de souvenirs et de noms qui est leur Univers et que la rue Guynemer a été le lieu premier de bien des rencontres, de bien des reconnaissances et que beaucoup y tiennent pour cette raison.

Suite page 6, col. 3

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Mme Delmas.

Mme Delmas souhaite la bienvenue à toutes les camarades au nom du Conseil d'administration et au nom de Jeannette Sivadon, retenue loin de nous par son état de santé. « Elle m'a priée, dit-elle, en qualité de vice-présidente, d'assumer sa tâche depuis Noël. Les difficultés auxquelles notre Association a dû faire face se sont ajoutées aux fatigues de sa vie professionnelle et sa santé en a été ébranlée. Je ferai de mon mieux aujourd'hui pour la remplacer. J'ai pris toutes ses responsabilités à partir du 24 décembre. Elles sont très lourdes, comme vous l'expliquera Claire dans son rapport moral. Si je n'arrive pas à résoudre ces difficultés, sachez au moins que je vous apporte l'effort loyal de ma conscience et l'attachement profond à notre ADIR. »

Marika Delmas fait ensuite part des remerciements de Betty Sérot à toutes les camarades qui lui ont manifesté leur sympathie à l'occasion de la mort de son mari le colonel Sérot.

Elle fait part ensuite de la décision du Conseil d'administration de porter à 200 francs le montant des cotisations. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Mme Delmas annonce ensuite le dîner froid qui suivra l'Assemblée générale.

Avant de passer la parole à la secrétaire générale, Mme Delmas ajoute : « J'ai le devoir et le regret de vous annoncer la décision prise par Claire d'abandonner le poste de secrétaire générale, car elle a le désir de reprendre ses fonctions de professeure. Vous savez toutes le travail considérable accompli par Claire pendant les trois années qu'elle a consacrées à l'ADIR. Malgré une santé à un moment très compromise, elle a fait preuve d'un courage et d'un dévouement auxquels Jeannette Sivadon a déjà rendu hommage l'an dernier. Claire Davinroy restera heureusement dans notre Conseil d'administration. Ce n'est donc pas une démission de sa part et nous savons d'ores et déjà qu'elle continuera à travailler avec nous et pour nous. Vous jugerez, en entendant son rapport des remerciements que nous lui devons. »

La parole est à Claire Davinroy pour la lecture du rapport moral.

RAPPORT MORAL

L'année 1948 a été pour l'ADIR une année douloureuse et une année difficile — mais elle porte aussi en elle des germes d'espoir, car à côté des difficultés au milieu desquelles nous nous sommes débattus, nous avons eu la satisfaction d'un Service social des mieux organisé, efficace, d'une activité accrue dans bien des domaines.

**

Année douloureuse, car nous avons eu le chagrin de perdre deux de nos déléguées de province : Martine Bernard et Marie Dahlem, déléguées qui avaient réalisé pour notre Association un gros travail de regroupement.

Martine Bernard en pleine jeunesse, a été emportée après quelques jours de maladie. Il est difficile de dire le prix des services qu'elle a rendus pendant l'occupation. Arrêtée pendant un an, après sa mise en liberté, elle assurait la liaison entre la prison et l'extérieur avec une intelligence, un courage et un dévouement sans pareils. Dès la libération elle mit tout son cœur et toute son énergie au service de ses camarades déportées. Dynamique, souriante, elle était toujours prête à rendre service. Je la revois à son dernier passage à Paris, se chargeant d'un énorme ballot de tissu pour sa Section du Nord... Quelques jours après, j'apprenais sa mort. Nos camarades du Nord savent tout ce qu'elles ont perdu en Martine Bernard et moi qui avait pu l'apprécier, sait tout l'efficace appui qui a disparu avec elle.

Marie Dahlem avait su grouper en Moselle, dès la création de l'ADIR la quasi totalité de nos camarades. De sa longue déportation, elle était revenue lésée dans sa santé, mais sa volonté de servir lui avait fait assumer des fonctions multiples. Jusqu'à ses derniers jours, son souci constant était le service de ses camarades. Avec un dévouement inlassable elle nous signalait les cas les plus tragiques. Elle connaissait les soucis et les besoins de chacune et n'épar-

4P4615

gnait pas sa peine. Quelques jours avant sa mort elle nous déléguait son neveu qui devait régler avec nous quelques détails concernant le fonctionnement de sa section.

Mme Ehlinger ouvrière aussi de la première heure a repris sa tâche.

Martine Bernard et Marie Dahlem avaient mis leurs forces et leur cœur au service de l'ADIR et c'est pour notre Association une grande perte. Elles ne sont malheureusement qu'une illustration plus douloureuse pour nous de ce fait que depuis le retour on compte qu'un déporté sur cinq rentrés est mort. Pour toutes nos camarades décédées cette année, et pour Martine Bernard et Marie Dahlem particulièrement, nous vous demandons une minute de recueillement.

*

C'est aussi une année difficile pour l'ADIR que cette année 1948. Les difficultés immobilières dont nous vous avions entretenus dans notre rapport de l'an dernier ont été accrues par des difficultés intérieures que je vais vous exposer. Je veux d'abord vous faire un résumé de notre situation immobilière.

L'immeuble que nous occupons rue Guynemer nous avait été octroyé par réquisition du 30 septembre 1944. Le 7 août 1946 une Ordonnance — Ordonnance qui atteignait d'ailleurs toutes les associations — levait la réquisition.

Bien avant cette levée de réquisition nous avions tenté, auprès du gérant d'abord, auprès du président de la Société Privée d'Exploitation Immobilière ensuite, d'obtenir des baux. Ceci en vain. Dès avant la levée de la réquisition, en mars et avril 1946, des baux avaient été consentis par la Société Immobilière à cinq nouveaux locataires.

Une lettre de protestation contre la levée de réquisition avait été adressée le 3 décembre 1946 au Préfet de la Seine.

Les locataires du premier, troisième, cinquième assignaient la Société Immobilière le 25 avril 1947 pour délivrance des appartements. Celle-ci se retourna contre nous et assigna à son tour l'ADIR le 25 avril 1947.

Le jugement prononcé le 24 mai 1947 ordonna une comparution personnelle des locataires des premier, troisième, cinquième et ADIR le 30 mai 1947.

Un accord amiable intervint.

Nous prenions l'engagement de libérer le cinquième étage moitié le 15 juin, moitié le 1^{er} octobre 1947.

L'ADIR qui avait acquitté le loyer sur la base des réquisitions s'engage à payer le prix de loyer fixé dans les baux, à partir du 1^{er} juillet 1946.

La Société d'Exploitation Immobilière assigne à nouveau l'ADIR pour le 22 octobre 1947, demandant de vider le premier et le troisième étage dans la huitaine du jugement, nonobstant appel, avec menace d'astreinte de 10.000 francs par jour et par appartement.

Le jugement du 22 octobre 1947 nous condamne à vider le premier et le troisième étage le 30 mars 1948; le deuxième et le quatrième un an après la signification du jugement, c'est-à-dire le 9 janvier 1949.

L'avocat de la Société, M^e Arrighi, déporté, obtient cette clause supplémentaire que la Société n'avait pas mentionnée dans son assignation.

Entre temps, nous avions pu conclure avec Mme Gausseres — locataire du premier — un engagement de sous-location pour la moitié du premier étage, ce qui sauvaient notre Association et lui permettait d'avoir un endroit où se poser légalement.

C'est maintenant notre seul local, il est nettement trop petit. Si quelqu'une

d'entre vous peut nous signaler un local plus spacieux, ne manquez pas de le faire.

Tous ces démêlés judiciaires, je ne vous les rappelle que pour mémoire. Devant cette situation qui nous obligeait à nous replier le Conseil d'administration avait pensé qu'il était de son devoir de faire porter tous ses efforts sur le relogement de nos camarades ayant la suppression de l'hébergement.

Ce Service d'hébergement qui a fonctionné dès notre retour était alors pour la plupart d'entre nous une nécessité impérieuse.

Plus de 500 de nos camarades ont trouvé un refuge rue Guynemer, et cette halte leur a permis de reprendre pied dans la vie. Mais aussi bien dans la pensée de celles qui l'avaient créé, que dans la mienne, il n'aurait jamais dû être qu'un dépannage temporaire et il est inadmissible qu'il fonctionne encore. Autant nous sommes prêts à garder pour les camarades de province une chambre pour les accueillir lorsqu'elles auront des démarches à faire à Paris, autant il est inadmissible que des camarades qui ne sont ni des malades, ni des cas sociaux, qui gagnent normalement leur vie, refusent de quitter les lieux et mettent ainsi l'Association dans les plus grandes difficultés et lui portent préjudice. Psychologiquement d'ailleurs un hébergement qui se prolonge est une erreur. Parce que nous sommes entre nous, nous pouvons le dire, nous avons le devoir de reprendre une vie normale ce qui n'est pas possible tant qu'on vit dans un foyer. L'effort du Conseil d'administration a donc été cette année, ainsi qu'il l'avait indiqué l'an passé, de terminer l'hébergement. Cet effort a été rendu vain par l'attitude de quelques camarades.

Voici les faits.

Ainsi que je viens de vous le rappeler le jugement rendu le 22 octobre 1947 nous condamnait à libérer le troisième étage le 30 mars 1948, le deuxième et le quatrième étage le 9 janvier 1949. Pourquoi, nous ont demandé quelques camarades, n'avoir pas fait appel ?

Parce que :

Les délais qui nous avaient été consentis étaient les plus longs qui pouvaient nous être accordés; que nous n'étions pas condamnés à une astreinte et que de l'avis d'avocats compétents faire appel était dangereux. Parce que aussi, nous étions soucieux d'épargner les deniers de l'Association.

Et parce que enfin, comme je vous l'ai dit, l'Association était d'avis que l'hébergement ne devait avoir qu'un temps.

C'est pourquoi, dès le 12 novembre 1947, nous avions les 24 camarades habitant rue Guynemer d'avoir à se loger ailleurs et nous les avions que notre Service social se mettait à leur disposition pour s'efforcer de les reloger.

Une deuxième lettre recommandée, le 18 février 1948, leur rappelait la nécessité pressante d'avoir à quitter les lieux.

Dès mars 1948 nous étions poursuivis par le locataire du troisième étage et recevions le 3 mai un « commandement de déguerpir ». Nous intervenions auprès du Préfet pour laisser encore un peu de temps aux camarades hébergées; mais l'ADIR était obligée de donner l'engagement de quitter le troisième étage le 15 octobre 1948.

Le 14 octobre à nouveau, une lettre recommandée avisait nos camarades d'avoir à partir.

Le 15 octobre 1948, après un essai de transaction avec le locataire du troisième, l'Association évacuait le foyer qu'elle occupait au troisième, le transférant au premier étage avec la cantine.

Cinq camarades refusaient de quitter les lieux, suscitant une campagne de presse attaquant la personne même du locataire.

Quatre, le 6 novembre, descendant du sixième au troisième, s'installaient dans les locaux que nous avions rendus au locataire du troisième.

Et nous nous sommes trouvés avec un deuxième procès du locataire du troisième, rendant l'Association responsable de ces faits. L'affaire était plaidée le 17 décembre 1948.

Pour essayer de dégager la responsabilité de l'ADIR, mais trop tardivement paraît-il, parce que ce moyen nous réputait, comme nous avait répugné l'expulsion que nous aurions dû demander le 14 octobre, nous avons assigné les neuf camarades devant le juge des référés; et nous nous trouvons maintenant devant la situation suivante :

1^o Le jugement rendu contre l'Association la condamne, à partir du 15 février 1949, au paiement d'une astreinte de : 1.000, 2.000 et 3.000 francs par jour, soit 90.000 francs par mois;

2^o Le jugement en Référé autorise les habitantes à rester jusqu'au 1^{er} juillet !

Pour dégager la responsabilité de l'Association que le paiement de cette astreinte ruinerait, nous avons tout d'abord essayé de faire entendre raison aux 9 habitantes du troisième, leur proposant soit de les reloger ailleurs dans l'immeuble pour six mois, soit au sixième étage en faisant installer l'électricité. Elles s'y sont refusées. Nous avons donc dû nous résoudre à introduire contre elles une deuxième action pour dégager la responsabilité de l'Association et faire passer l'astreinte sous leur propre responsabilité.

Si cette deuxième action n'est pas gagnée, par le fait de neuf camarades, l'ADIR sera ruinée et incapable de continuer son œuvre d'entraide.

Quant au quatrième étage que nous devons évacuer le 9 janvier 1949, les camarades qui y étaient logées avaient été prévenues, comme je vous l'ai dit, dès le 12 novembre 1947, puis le 18 février 1948, puis le 11 décembre 1948, par lettres recommandées successives, d'avoir à quitter les lieux.

Elles nous ont donné l'assurance écrite qu'elles quitteraient les lieux le 31 décembre 1948.

Elles ont cependant obtenu du locataire du quatrième quelque délai, dont nous sommes très heureuses. Grâce à leur compréhension, nous avons pu ainsi remettre les clés en temps voulu et notre responsabilité se trouve dégagée.

Cependant, une chambre a été laissée à notre disposition par le locataire du quatrième, à la condition de n'y abriter que nos réserves ou nos services. Cette chambre, au moment où ne disposons plus que d'un demi-étage, nous est indispensable.

Celle qui occupait cette chambre, après avoir fait le simulacre de nous rendre les clés, s'est introduite à nouveau, a fait poser un verrou pour que nous ne puissions pénétrer. Or, elle n'est ni déportée ni internée. Nous l'avions accueillie à la demande du C.F. 1 voilà plus d'un an et demi, en qualité de fille d'interné, et nous sommes obligées — ne voulant pas employer la force — de recourir à une procédure judiciaire.

Quant au deuxième étage où sont installés nos services, dès lundi nous les déménageons au premier. Nous libérons cet étage pour éviter toute poursuite.

Nous sommes les premières à comprendre les difficultés de relogement. Notre Service Social s'est efforcé de réseuder

chaque cas individuellement; il n'y est pas toujours parvenu. Mais certaines n'ont pas même répondu à notre demande d'y passer. De plus, des chambres ont été proposées (32 en tout) qui ont été refusées — le refus ayant été consigné par écrit. Je leur concède que ce que nous proposions n'était pas égal aux appartements de la rue Guyemer — mais ceci peut-il être mis en balance avec la ruine de notre Association?

Sur neuf camarades qui restent, et par leur attitude nous ont créées toutes ces difficultés :

— 4 avaient une chambre au sixième étage, dont elles ont toujours la clé;

— 2 internées avaient été accueillies parce qu'elles nous avaient donné l'assurance que c'était pour huit jours;

— 1 pour laquelle nous avons obtenu une bourse dans une école de rééducation professionnelle de l'Office après maintes difficultés, a refusé d'y aller;

— 2 ont refusé la proposition d'être logées ailleurs.

Comme le disait Marika, une attitude de revendication ne peut être la nôtre. Autant nous sommes prêts à nous battre sur le plan juridique pour les malades, pour toutes celles qui ont vraiment besoin de nous, autant il nous paraît que l'attitude de nos camarades porte préjudice à notre Association, jette le discrédit sur elle et sur toute la Résistance et c'est pourquoi le Conseil d'administration a dû prononcer leur radiation.

Ce sont : Mmes Leaune Josette, Leaune Marcelle, Thiran Charlotte, Sicard Maria, Toullec Lise.

Si ces difficultés graves ont alourdi notre tâche, le tableau de cette année n'est cependant pas noir et nous avons à vous présenter des réalisations très satisfaisantes.

SERVICE SOCIAL.

Notre Service Social qui l'année dernière a vu se succéder trois Assistantes Sociales, a été réorganisé cette année. nous pouvons le dire sous le signe de l'efficacité.

La venue de Mme Fleury, qui connaît à fond toutes les questions des déportés, ayant travaillé au C.O.S.C.R., qui se meut avec aisance dans les arcanes des pensions et des réformes, qui possède en outre une humanité profonde, a été pour notre Association une chance inouïe. Elle est aidée dans sa tâche par Mlle Rouchard qui, dans le mi-temps qu'elle nous consacre, met tout son dévouement et tout son cœur.

Je tiens à les remercier personnellement toutes les deux du travail qu'elles font pour l'ADIR. Il n'y a pas d'heures pour elles et lorsque nos camarades ont besoin de leurs services, elles sont toujours présentes.

Elles sont aidées dans leur tâche par le Comité d'entr'aide qu'Anise Girand-Poëtel-Vinet a fondé en avril. L'idée d'Anise en créant ce Comité dans lequel ont travaillé et travaillent encore : Mmes Billard, Ety, Huerre, Ferrière, Gouyat, Maud Laurent, était de généraliser l'aide des camarades aux camarades par un double courant; les camarades du Comité d'entr'aide signalant d'une part les cas sociaux qui ne se manifesteraient pas et que nous pourrions ignorer, et ces mêmes camarades proposant des solutions : pour le placement, la recherche de situations, la visite dans les hôpitaux, l'aide aux mères, etc...

Grâce à cette organisation, un courant de vie circule dans notre Service social. Ce qui le prouve ce sont les réalisations suivantes :

2.025 fiches ont été établies; 1.637 visites ont été requises.

Ces cas sociaux concernent :

a) Des malades. — On a pu constater cette année des accidents assez graves de santé — tuberculose, décalcification. Pour ces malades, nous avons obtenu 101 placements en sana ou en maisons de repos : Clinique de Villecresnes, Forêt Noire, Penne d'Agenais, Le Mourillon, Hyères, La Ravoire.

Je signale au passage que La Ravoire, dirigée par nos soins, est plus un centre de vacances qu'une maison de repos. La Ravoire a été dirigée cette année par Magguy Degeorges. Nos camarades ont été unanimes à se féliciter de sa gestion. Je tiens à lui renouveler les remerciements du Conseil d'administration pour sa gestion non seulement impeccable, mais aussi pour la gentillesse et le dévouement qu'elle a témoignés à nos camarades. J'y associe la Mémé Malzac qui la secondait en faisant la cuisine.

Pour les malades, le Service médical continue de fonctionner sous la direction du docteur Bernard-Pichon qui, assistée de Mlle Lehideux, reçoit nos camarades tous les vendredis et les passe à la radioscopie. C'est la quatrième année que le docteur Bernard-Pichon et Mlle Lehideux assurent, sans jamais manquer une fois, et bénévolement, ce service. Je n'en dirai pas plus ! mais les camarades qui sont soignés par le docteur Bernard-Pichon ne peuvent oublier ni sa compétence, ni son accueil si profondément humain !

En liaison avec le Service social, le docteur Bernard-Pichon établit les documents nécessaires pour les demandes de réformes, les prises en charge pour les convalescences. Elle dirige, si elle le juge nécessaire, les camarades vers les Services spécialisés des hôpitaux. C'est sur son conseil qu'est distribuée la suralimentation dont 95 camarades ont profité.

Mme Ety, Mme Fleury, Mlle Rouchard et moi-même avons assuré le service des malades dans les hôpitaux de la région parisienne : Laennec, Val de Grâce, Percy, etc...

b) Une autre branche de l'activité du Service social c'est tout ce qui touche aux : réformes, aux pensions, à l'attribution de la qualité de pupille de la Nation, de la mention « Mort pour la France », etc...

Mme Fleury qui connaît à fond le mécanisme d'obtention de pension ou d'aggravation, a pu dépanner ainsi 26 de nos camarades.

Elle a pu aussi venir à bout de cas difficiles concernant l'homologation. Un grand nombre de nos camarades, par la lassitude au retour, par négligence ensuite, n'ont pas fait les démarches nécessaires pour régulariser leur situation et elles se trouvent actuellement ennuyées. Je rappelle que l'obtention du modèle « A » est indispensable.

c) Troisième tranche d'activité du Service social : L'aide immédiate aux camarades en difficultés.

C'est en liaison avec l'Office départemental que notre Service social se charge de faire obtenir des secours immédiats, maximum 3.000 francs, dons plus importants, prêts, remboursement de frais de convalescence, prise en charge... Je vous dirai tout à l'heure comment fonctionne l'Office.

Sur 35 des cas présentés, un seul a été refusé.

A ces camarades en difficulté, le vestiaire a pu venir en aide, par l'octroi de vêtements, couvertures, souliers, etc... (Vestiaire distribué à 135 personnes.)

d) Autre activité du Service social, et

dans laquelle Mme Fleury est particulièrement compétente, étant donné qu'elle a diplôme d'orientéeuse, c'est la question du reclassement professionnel.

Un certain nombre de nos camarades n'avaient pas fini leurs études ou ont dû apprendre un métier; pour celles-là nous avons obtenu quatre bourses importantes de l'Office national. Pour d'autres nous avons réussi un placement dans un Centre de rééducation professionnelle, pour d'autres enfin, grâce au dépannage de camarade à camarade, nous avons trouvé des situations stables.

e) Une autre tâche importante du Service social c'est l'aide aux jeunes mères.

Nous avons eu cette année la joie d'un très grand nombre de naissances. Un grand nombre de nos camarades en sont à leur deuxième et même troisième enfant, car il y a eu des jumeaux !

Notre Service social a donc distribué 66 colis de naissance, 95 colis de suralimentation aux femmes enceintes et aux jeunes mères qui allaient. Mais le Service social voudrait arriver, soit par liaison avec l'Aide Familiale, soit par l'entr'aide mutuelle, à dépanner les jeunes mamans qui succombent à la tâche et qui ne peuvent, par suite des difficultés de la vie actuelle, avoir aucune aide.

Pour tous ces jeunes enfants deux réunions ont eu lieu :

1^e celles des nouveaux-nés de la Libération, le jeudi 21 octobre pendant lesquelles nous avons pu faire profiter les mamans de finette difficile à trouver, à un prix très raisonnable;

2^e la réunion de Noël, du 6 janvier, où un petit colis a été distribué aux enfants et aux mamans.

Nous avons eu aussi 10 séjours d'un an, pour le Maroc, pour des enfants de 9 à 14 ans.

Voilà donc quels sont les problèmes que notre Service social s'efforce de résoudre, et qu'il résoud dans un sens heureux très souvent, car Mme Fleury et Mlle Rouchard s'accrochent aux problèmes et ne se contentent pas d'un dépannage superficiel. L'instrument est bien forgé, c'est à vous maintenant de vous en servir au maximum.

**

Je dois maintenant vous parler de deux réalisations de l'ADIR en voie de transformation.

L'ATELIER créé en 1946 a dû être transféré en octobre 1948 rue Wurtz. Le C.O.S.O.R. avait pendant deux ans assuré les salaires et l'ADIR les frais généraux (loyer, chauffage, etc...) de l'atelier de rééducation professionnelle qui avait été créé sous notre impulsion et qui fonctionnait sous notre contrôle. Il ne restait plus que huit déportées ou veuves de déportés, en voie de reclassement. Le C.O.S.O.R. nous ayant averti qu'il ne lui était pas possible d'assurer ces salaires, un accord avec Suzanne Fouché, directrice de la Ligue des diminuées physiques, nous a permis de sauver l'atelier. Agréé par l'O.D.C., le Ministère de la Santé, il est ouvert maintenant pour les diminuées physiques en voie de réadaptation, et nos camarades remplissant certaines conditions pourront y être accueillies.

Mme Laferrière et Mlle Robert en assurent toujours la direction.

LE RESTAURANT.

Notre restaurant a fonctionné jusqu'au mois de décembre. Les démêlés immobiliers dont je vous ai parlé ont été en

partie cause de sa fermeture. De plus, certaines trouvaient que, à 50 fr., puis à 75 fr., le repas était trop cher ! bien que ces prix ne couvraient pas les frais.

Un grand nombre de nos camarades sont venues, par contre, nous dire leur regret de sa fermeture. C'était en effet une forme d'aide importante à nos camarades, en même temps qu'un centre vivant. Quand les difficultés que nous traversons seront résolues, alors pourrons-nous reconsidérer la question de sa réouverture sur de nouvelles bases.

RELATIONS AVEC LA PROVINCE.

Nous avions voulu, l'an passé, rendre plus étroits les contacts avec la province par des visites fréquentes. Si nous n'avons pu réaliser ce programme, par contre nous avons l'impression que nos sections régionales sont de plus en plus vivantes.

La plupart de nos régions : La Touraine (Mme De Poix), l'Orléanais (Mme Flamencourt), Nîmes (Mmes Salter et Donadille), la Vienne (Mme Rickaert), Toulouse, la Gironde (Mlle Tersa), Rennes, la Haute-Savoie (assemblée générale), Nancy (réorganisé par Mme Hitter-Castets), Angers, la Loire-Inférieure, organisent des réunions mensuelles où nos camarades ont plaisir à se retrouver et dont le Bulletin a fait part. Nous avons avec nos déléguées, ce matin, étudié les différents problèmes qui les intéressent particulièrement et examiné comment le Service social pourrait être, malgré la distance, encore plus efficace.

D'autre part, la section de Nice, réorganisée sous l'impulsion de S. Guyet et Marg. François, a regroupé tous les éléments de la Résistance, et Jacqueline Guyet qui a ses entrées à l'O.D.C. des Alpes-Maritimes peut dépanner les camarades. Nous sommes particulièrement heureuses de voir cette section reformée, grâce au dévouement de ces deux camarades.

FOYER DE PARIS.

Notre Foyer a été, le 30 mars, transféré au premier avec sa bibliothèque. Il est ouvert à toutes et les réunions du lundi sont particulièrement suivies. Nous trouvons toujours fidèles à leur poste de bibliothécaire : Mlle Renaud, Mme Waelles et Mme Giran.

C'est dans notre nouveau Foyer que se sont succédés cette année les dîners de Kommandos et toutes les manifestations dont vous avez eu le compte rendu dans le Bulletin. Les dîners les plus animés furent ceux des 27.000 et des 57.000 qui groupèrent plus de 50 camarades. Je voudrais ici remercier Alice Monnier qui a été l'organisatrice infatigable de ces agapes.

Depuis l'an passé, elle a fait à notre ADIR un travail remarquable, dans des conditions difficiles. Toutes celles qui ont assisté à nos dîners lui savent gré de la tenue qu'elle a donné au Foyer, de l'accueil qu'elle avait pour nos camarades.

Malheureusement, et heureusement aussi, A. Monnier nous quitte. J'ai dit malheureusement car l'ADIR perd beaucoup avec elle. Son esprit d'organisation, son dévouement, son tact, la rendait précieuse. Je dis heureusement, car A. Monnier nous quitte pour se marier et nous lui souhaitons, après lui avoir dit notre gratitude, tout le bonheur profond et durable qu'elle mérite tant.

**

Je m'excuse auprès des N.N. dont le dîner devait avoir lieu hier et que nous

avons dû remettre pour qu'il ne se confonde avec la réunion de l'assemblée générale. Il ne nous était pas possible, avec la préparation de l'assemblée générale, de faire deux réunions successives. Nous proposons la date du vendredi 18 février en remplacement. Le prochain Bulletin fera savoir la date des réunions envisagées.

VENTE.

C'est dans notre nouveau Foyer qu'a eu lieu la vente de solidarité. Elle n'a pas eu peut-être l'ampleur de la précédente, mais ainsi que vous le dira la trésorière, les résultats en ont été très satisfaisants.

Elle nous a prouvé surtout que nous comptions encore un grand nombre d'amis. Nos déléguées régionales ont fait un grand effort pour nous aider; je les en remercie vivement.

Nous faisons savoir que nous disposons encore d'un peu de café et de sucre, pour celles qui en désireraient.

BULLETIN (7 parutions).

Notre Bulletin a paru régulièrement cette année, grâce à une équipe dévouée. Nous recevons d'ailleurs de nos camarades des encouragements précieux. Elles nous disent combien elles sont heureuses de ce lien. Notre Bulletin est, je vous le répète, ouvert à toutes. Il s'efforce de vous tenir, d'une part, au courant de notre activité; d'autre part, des nouveaux textes législatifs qui peuvent vous intéresser. Mais il nous coûte cher maintenant et c'est une des raisons pour lesquelles nous avons dû relever la cotisation.

RELATIONS AVEC L'OFFICE.

Vous savez que l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre s'est substitué aux Associations pour la distribution des fonds sociaux. Il importait donc que nous soyons représentées à l'Office.

Notre Association a pu obtenir, après bien des difficultés, un siège à la Commission permanente de l'Office National. Nous sommes d'autre part, sur le plan national, représentées dans les Commissions suivantes :

A) Commission d'action sociale qui distribue les subventions aux diverses Associations représentées, aux sanas, etc... fixe les modalités d'attribution de secours par les Offices départementaux.

B) Commission de rééducation et des foyers qui examine les demandes, les bourses pour études — rééducations — ou placement dans les diverses organisations de l'Office.

Nous avons pu faire aboutir le vœu d'un prêt de machine à coudre aux femmes déportées, au même titre que les veuves de guerre.

C) Commission du souvenir qui a trait à toutes les manifestations faites en faveur des victimes de guerre.

Sur le plan départemental, nous avons UN SIEGE au Conseil d'administration de l'Office de la Seine. Nous assistons donc une fois par semaine aux séances où sont examinées les demandes de secours. Il était très important que nous y fussions représentées. Dans la Seine, l'activité de l'Office s'exerce sur tout ce qui a trait aux victimes de la guerre : demande de secours ordinaires, demande de prêts, attribution de cartes de sinistré, de spolié, protection des pupilles, secours de vacances, prise en charge pour maladie de convalescence, placement d'enfants, et enfin, attribution de la carte de combattant.

Nous nous sommes chargées, pour Paris, de centraliser les demandes, mais si vous n'entendez plus parler de rien, dites-vous bien que ce n'est pas notre faute. Pour la Seine, plus de 24.100 dossiers ont déjà été déposés. Or, les Commissions ne sont pas encore nommées ! On attend encore que soient publiés à l'Officiel la liste des unités combattantes !

Quant à la carte de Combattant VOLONTAIRE de la Résistance : 10.000 dossiers sont en instance, mais bien que cette carte ait été créée par décret du 15 mai 1946, il n'y a pas encore de règlement qui ait fixé les modalités d'application.

Ne vous impatientez donc pas. Un jour viendra, dans quelques années sans doute ! En attendant, ayez toutes votre modèle « A », c'est la seule pièce officielle et qui est indispensable pour toute demande à l'Office.

Nous vous signalons d'autre part que nous avons reçu de l'Amicale de Ravensbrück, de la F.N.D.I.R.P., une demande de fusion de nos deux Associations. Un Comité a été nommé qui doit étudier la question dans un esprit de parfaite camaraderie. Lorsqu'un rapport aura été établi, nous en saisissons l'Assemblée générale, car une fusion éventuelle avec l'A.D.I.R. entraînerait une modification aux statuts.

Voilà quelle a été la vie de notre Association cette année. M^{me} Juliette vous donnera des chiffres qui rendent tangibles cette vie.

Année difficile comme je vous l'ai dit, mais quelles que soient les difficultés que nous aurons encore à surmonter, l'A.D.I.R. doit vivre parce qu'elle a encore une importante tâche sociale à continuer.

A) Assurer la défense des Camarades sur le plan juridique et administratif.

B) Venir en aide aux Camarades malades, déficientes.

C) Soulager efficacement les jeunes mères.

Tous ses services concentrés au premier étage, l'A.D.I.R. pourra réaliser pleinement, avec son Service social travaillant en liaison avec le Comité d'entraide, ce que nous avions toutes désiré, l'entraide aux Camarades, par les Camarades.

Enfin, nous aimerais publier cet annuaire des Déportées, dont nous avions parlé l'an passé. Et enfin, rendre toujours plus tangible le bien qui nous unit par des réunions nombreuses et vivantes.

Cet avenir, une autre que moi en aura la charge. Après trois ans consacrés à l'A.D.I.R. j'ai la nostalgie de mes fonctions de Professeur. J'ai averti il y a trois mois le Conseil d'administration que je désirais reprendre ma liberté, mais j'ai tenu néanmoins à rendre compte de cette année difficile parce que je tiens à assumer les responsabilités, si lourdes soient-elles. Et dites-vous que dans une situation difficile, une règle nous a toujours guidée, faire passer l'intérêt général de notre Association avant les intérêts particuliers. Je tiens à vous remercier de la confiance et aussi de l'amitié que vous m'avez témoignée et dont j'ai été souvent touchée. Je tiens aussi à assurer celle qui reprendra mon poste que je l'aiderai au maximum dans mon temps de liberté. Je reste profondément attachée à notre Association et vous pourrez toujours compter sur moi.

La parole est donnée à Annick Juliette pour le rapport financier.

COMpte RENDU

Je vous apporte le compte rendu d'une année qui, en somme, s'est financièrement bien comportée : durant les 12 mois écoulés, du 1^{er} novembre 1947 au 31 octobre 1948, nous avons dépensé presque tout ce que nous possédions, mais pas plus. C'était ma seule ambition. Je vous assure que c'est un succès que je n'ai pas toujours été sûre d'atteindre...

Le dégonflement progressif de notre actif est dû à ce que nous avons vécu en grande partie sur notre avoir — reliquat de la Vente de Solidarité de 1946 — les recettes importantes étant presque exclusivement limitées aux subventions que nous avons reçues à deux reprises du ministère des Anciens Combattants.

Cet état de choses ne pouvait évidemment durer et la Vente organisée en décembre a fort opportunément apporté de l'argent à notre caisse. Mais cette recette n'apparaît pas dans les comptes que je vais vous lire et que vous avez en main, puisque, comme je vous l'ai dit, l'année financière va de novembre à novembre.

A la suite des comptes de l'année, il est d'usage de présenter un projet de budget. Ce projet est très difficile à faire, car les circonstances nous obligent à la fois à des réductions et à des frais qu'il m'est peu aisé d'évaluer. Il y aura des réductions de loyer et de personnel très importantes. Il y aura aussi des frais de procès au sujet des appartements. En tout cas, je peux vous annoncer des rentrées de fonds qui, elles, sont certaines.

C'est d'abord la recette (près d'un million) de la Vente de Solidarité. C'est encore une subvention de 200.000 francs qui vient de nous être accordée. Enfin, nous disposons de 2.000 dollars environ, produit de diverses manifestations organisées en Amérique par nos camarades Couzy, Hottinger et Lucienne Laurencie. Cet argent était jusqu'à présent bloqué là-bas, mais maintenant nous pouvons l'utiliser, et il représente près de 800.000 francs. Nous escomptons également une rentrée substantielle de cotisations. A ce sujet, je vous fais remarquer avec quelle discréption nous avons jusqu'ici fait appel à vous. Sachant que certaines d'entre nous ont des difficultés financières, nous ne voudrions pas les aggraver, alors que notre rôle est de les atténuer. C'est pourquoi nous comptons généralement sur les déléguées de province pour relever les cotisations. Quant à celles qui habitent Paris, elles savent toutes, je crois, comment Mme Vivane et moi-même les harcelons... gentiment lorsqu'elles se présentent rue Guynemer.

Et puisque j'ai prononcé le nom de Mme Vivane, je ne puis me dispenser de vous dire toute l'estime que j'ai pour elle, pour sa conscience et son dévouement. J'adresse aussi mes remerciements à notre sténo-dactylo, Mme Cordevant, pour son aide si active et si discrète à la fois.

En résumé donc, pour revenir au langage des chiffres, nous disposons ou disposerons dans le courant de l'année financière d'environ 2 millions. J'espère avec vous que nous en ferons bon usage.

Je vous demande d'ailleurs d'en être juges par vous-mêmes. En effet, je propose que des Commissaires aux comptes soient nommées, élues parmi vous ou parmi les membres du Conseil d'administration. Il en faut trois dont un expert-comptable. Cela est d'ailleurs exigé par la loi.

A la suite du compte rendu financier, Jacqueline Richet et une autre camarade ont donné leur avis sur les Commissaires aux comptes. Il a été entendu qu'il y aurait seulement une Commission de contrôle constituée par trois adhérentes. Mais ces trois membres n'ont pas été élus.

SITUATION FINANCIÈRE AU 1^{er} NOVEMBRE 1948

1^o CREDIT (Recettes)

Reliquat exercice précédent	2.780.556
Complément de V.S. 1946	19.763
Dons en argent	67.915
Cotisations	99.635
Remboursement de prêts (cas sociaux)	74.311
Vente de livres : « Simone et ses Compagnons », « Ravensbrück »	164.313
Subventions (400.000 fr. × 2)	800.000
	4.006.493

2^o DEBIT (Dépenses)

I) Service social :	
Personnel social	433.200
Prêts et dons	199.598
Frais de colis, déplacements, avances pour voyage à l'étranger	50.630
Centre de vacances de « La Ravoire »	138.558

Atelier :	
Frais généraux	40.760
Loyer (environ)	19.400
Chauffage, éclairage, entretien	114.840
	175.000

Cantine :	
Ravitaillement	897.350
Loyer	47.574
Chauffage, éclairage, entretien	229.680
Personnel	338.463
	1.513.067
Paiement des repas	675.958
	837.105

Hébergement :	
Loyer	125.183
Entretien, chauffage, éclairage	114.840
Personnel	99.682
	339.905
Paiement des chambres	258.363
	81.542

II) Autres dépenses :	
Administration :	
Loyer	28.800
Entretien, chauffage, éclairage	114.840
Personnel	637.032
Frais de bureau	203.418
	984.090

Livre blanc :	
Loyer	9.400
Fournitures de bureau	36.600
Personnel	163.943
	209.943

Journal « Voix et Visages » :	
Impression	81.709
Timbrage	4.102
	85.811
Nettoyage des divers bureaux et services	187.354
	3.382.831

Montant des recettes	4.006.493
Montant des dépenses	3.382.831
	623.662

Après la lecture des deux rapports et sur proposition de quelques camarades, la Présidente décide de faire voter séparément l'adoption du rapport moral et du rapport financier.

Mme Laune demande la parole pour une explication de vote. Elle admet la première partie du rapport de Claire Davinroy mais proteste contre ce qui concerne les difficultés immobilières de l'Association : d'abord sur le fait que le

Conseil d'administration n'a rien obtenu de la justice ni du propriétaire, ensuite qu'on héberge des personnes non déportées, non internées, enfin que le locataire du 4^e étage, soit M. Mitterand, ancien ministre des déportés.

Mme Davinroy précise que nous avons obtenu des délais du 22 novembre 1947 au 30 mars 1948, alors que nous aurions dû quitter l'immeuble en mai 1946; que notre réquisition a été levée comme celle

de toutes les associations; que nous avons fait le maximum auprès des pouvoirs publics mais que nous avons fini par être obligées de quitter les lieux après plusieurs jugements.

Mme Laune reprend la parole. Elle donne les raisons de son refus de quitter le 3^e étage : manque d'appartement, impossibilité de payer une chambre d'hôtel et se plaint de ne pas avoir été relogée, ainsi que ses camarades, par le service social. Enfin elle proteste énergiquement contre l'application de l'article 4 qui l'a exclue de l'Association.

Mme Delmas répond qu'au contraire le Service social a fait un gros effort pour reloger les hébergées de la rue Guyener et que des chambres leur ont été proposées, que par ailleurs il a été aussi proposé aux habitantes du 3^e étage de descendre au 2^e ou d'occuper une chambre au 6^e avec rétablissement de l'électricité. Cette proposition faite aussi bien dans l'intérêt de l'Association que dans celui des hébergées, a été rejetée par une lettre de leur avocat. Deux jugements contradictoires ont été donnés. Le premier nous condamne à une astreinte à partir du 15 février si le 3^e étage est toujours occupé; le 2^e jugement autorise les habitantes du 3^e à y rester jusqu'au 1^{er} juillet. C'est la contradiction de ces jugements qui ruine notre Association.

Mme Guyet donne à ces paroles l'accord des camarades de province, elles-mêmes logées dans des conditions pénibles et onéreuses.

Suit une discussion assez confuse ou après une intervention énergique de René Raoux — qui dit que l'Association doit vivre et que quelques camarades ne peuvent pas lui demander ce que l'on n'exige pas de ses propres parents, qu'il n'est plus temps non plus de jouer les Jeanne d'Arc — le rapport moral est approuvé par la majorité des voix. Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

C'est Mme Martinèche qui clôt la discussion en rappelant que les réquisitions étant levées, les organisations qui n'approuveraient pas la décision sont automatiquement condamnées à une astreinte de dix fois la valeur du loyer au minimum, de cent fois au maximum. Ne pas approuver, c'est donc mettre l'Association par terre.

Après quelques explications nécessaires pour l'élection du Conseil d'administration, les candidates sont présentées. Après les opérations de vote, des volontaires sont réclamées pour le dépouillement des bulletins.

Ce sont :

Mmes Andrée Nivellon;
Jacqueline Frigout;
Le Barazer;
Hiaa;
Madeleine Commont;
Caubrière;
Hautval;
Claudel.

Et voici les résultats obtenus :

Déportées :

Mmes Billard	404 voix (élue)
Oddon	348 voix (élue)
Goetchel	328 voix (élue)
Flamencourt ..	320 voix (élue)
Postel-Vinat ..	256 voix (élue)
Fournery	248 voix
De Fleurieu ..	190 voix

Internées :

Mmes Delmas	238 voix (élue)
Ferrières	234 voix (élue)
Melia	207 voix
Jarry	189 voix

NOTRE FOYER

Avec la nouvelle année, nous proposons à nos Camarades un nouveau programme de réunion :

Diner des Internées : vendredi 11 mars.
Diner du Kommando d'Holleischen : vendredi 25 mars.

Diner des N.N. avec lecture du Verfugbar aux Enfers : vendredi 8 avril.

Le 29 avril aura lieu un Diner où nous demandons à nos Camarades de venir nombreuses. C'est celui de la libération des Camps. C'est en effet autour de cette date que nos Camarades ont retrouvé, soit par échange, soit par libération des camps, leur liberté. Nous nous devons de commémorer cet événement.

Diner du Commando de Zwodau, le 13 mai.

Diner des Rescapés du Petit-Koenigsberg-Ieshling-Jugendlager, le 27 mai.

Diner des Forteresses, le 10 juin.

Diner de Bendorff et de Neubrandenbourg, le 24 juin.

Maintenant que l'ère des difficultés est close nous voudrions que notre Foyer soit vivant. Vous seules pouvez le rendre vivant en assistant à nos dîners, en y amenant vos maris et vos enfants. Nous vous rappelons qu'ils y sont toujours cordialement invités. Vous nous rendez service en vous inscrivant 8 jours à l'avance, merci.

UNE ADRESSE

Une de nos Camarades, déportée le 15 août, signale que les bijoux qui lui ont été pris à Fresnes lui ont été rendus par les soins de la Croix-Rouge, 17, rue Quentin-Beauchart : s'adresser au Service des recherches (Mme Bizot).

CARTE DU COMBATTANT

Le Service de la Carte du Combattant est transféré de la rue d'Amsterdam, au 105, rue Réaumur (2^e).

SERVICE SOCIAL

Une adhérente propose de recevoir un enfant gratuitement, pour les vacances au bord de la mer.

Le Service social fait un pressant appel à toutes nos Camarades qui seraient susceptibles, soit elles-mêmes, soit par leurs relations, d'alimenter notre vestiaire en vêtements chauds.

REMERCIEMENTS

Notre camarade Lisette Legendre (Sanatorium du Dr Tobé, Sancellemoz, par le Plateau d'Assy, Haute-Savoie), profondément touchée par le geste de solidarité de plusieurs camarades, les remercie du fond du cœur pour leur aide et pour leur amitié.

SOUSCRIPCIÓN

Nous rappelons à nos camarades la souscription ouverte pour honorer la mémoire de Germaine et de Madeleine Tambour en apposant une plaque sur la maison où elles vécurent et furent arrêtées.

Les souscriptions peuvent être adressées soit par mandat à l'A.D.I.R., soit par versement au Compte chèques postaux, Paris 445015, au nom de M. Séailles.

HOMOLOGATION DE GRADE

Il est encore temps de présenter les demandes d'homologation qui doivent figurer dans les dossiers de réforme.

S'adresser aux Services de la R.I.F., des F.F.I. et de la France-Combattante, au ministère de la Guerre, 23, boulevard Saint-Germain, le mardi et le vendredi matin de 9 à 11 heures.

Le Gérant responsable : C. DAVINROY

Imp. Lescaret, 2, r. Cardinal, Paris-6^e.

CARNET FAMILIAL

MARIAGES :

Nous sommes heureuses d'apprendre le mariage de :

— Claude Chauvet, de Montpellier, avec M. René Poujade;

— Solange Richard, à Fismes, avec M. Daniel Fontanel;

— Mme Fasilleau, à Angers, avec M. Maurice Rivron;

— M. Carmignac, fils de Mme Carmignac (27.000) avec Mme Christiane Brosard (2 octobre 1948).

NAISSANCES :

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de :

— Patrick Kinderstuth, né le 4-11-1947 et Anne Kinderstuth née le 2-11-1948, enfants de Mme Kinderstuth (Bernadette);

— Gérard Laurent annonce la naissance de sa petite sœur Anne-Marie, fille de Jacques Laurent et d'Andrée Massit (dite Miquette), le 11 décembre 1948;

— du deuxième fils de Marie-Adeline Rolland-Gosselin (Mme Hébert), à Homes (I.-et-L.);

— Françoise-Elisabeth Séquestra, annonce la naissance de son petit frère Jean-Marc, à Bourg-la-Reine, le 26 janvier 1949.

NOTRE TOMBOLA

Le lundi 7 Février 1949, à 17 heures, a eu lieu, rue Guyener, le tirage de notre Tombola.

Voici les numéros gagnants :

1 ^{er} lot, N° 741,	gagne ...	1 machine à écrire
2 ^{er} lot, N° 964	— ...	1 paire de skis
3 ^{er} lot, N° 727	— ...	1 livre
4 ^{er} lot, N° 104	— ...	1 livre
5 ^{er} lot, N° 505	— ...	1 livre
6 ^{er} lot, N° 252	— ...	1 bout. de Vermouth
7 ^{er} lot, N° 740	— ...	1 bout. de Vermouth

LETTRE DE NEW-YORK (Suite et fin)

Quand nos Camarades internées ont préparé pour nous, sales, pauvres, fatiguées, cette maison accueillante et jolie, confortable et reposante, elles y ont apporté un capital de tendresses où nous avons largement puisé — on peut dilapider l'argent, et même, vous le savez, la vie humaine n'est pas d'un prix si élevé, mais le don du cœur ne souffre pas d'être méprisé. Toute l'amitié qui nous attendait, tout le travail et les soins qui nous ont été dispensés, tous les liens — que nous les aimions ou non — qui nous unissent, ne peuvent pas être brisés à la légère.

Mes Camarades, ne vous séparez pas avant d'avoir décidé que notre Association des Déportées et Internées de la Résistance doit continuer d'exister. Dieu sait que ma prière est bien désintéressée! Quand vous rencontrerez je à nouveau et où ?

Mais celles qui me connaissent parmi vous savent combien je suis sincère quand j'espère avec tout mon cœur et mon pauvre petit stylo, que continue à vivre le groupe de femmes de bonne volonté que nous étions, et qu'il faut bien continuer d'être, puisque nous l'avions accepté et choisi — dans les années de peine !

LUCIENNE LAURENTIE.